



PROCES-VERBAL

BUREAU SYNDICAL – LUNDI 1^{er} JUILLET 2024

Les membres du Bureau, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAVEROT, se sont réunis au siège du Syndicat le lundi 1^{er} juillet 2024 à 14h000.

Les Membres du Bureau :

Présents : Madame DRID, Messieurs CHAVEROT - GOUTAGNY - VANEL - GONZALEZ - VOLAY - BASSON - MOINE - CHARMET

Les Partenaires du Syndicat :

Présents :

SUEZ : Messieurs FRANCO - BARONNIER
SAFEGE : Monsieur COLONNA

Excusés :

SUEZ : Madame DUPEUBLE
SAFEGE : Messieurs BOSSI – DINET - LE MENN

Monsieur MONTVERNAY, Mesdames RABY et RIBEYRON ont également assisté à la séance.

Monsieur CHAVEROT ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier et la désignation de Madame Huguette DRID en qualité de secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

Relevé des décisions du Président

L'assemblée prend connaissance du document faisant mention des décisions du Président depuis la dernière réunion de bureau.

Présentation de l'étude d'intégration de la commune de Grammond au Syndicat.

Monsieur le président rappelle la demande formulée par la commune de Grammond et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour étudier les conditions techniques et financières d'une adhésion de la commune au Syndicat des Eaux. Il informe l'assemblée que la compétence « eau potable » sera automatiquement transférée à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2026 comme le prévoit la loi.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur COLONNA qui présente l'étude réalisée par SAFEGE.

En ce qui concerne le fonctionnement actuel du service, Monsieur COLONNA informe les membres du Bureau que la commune de Grammond est alimentée par une source présente sur son territoire. Celle-ci disposant d'une D.U.P et d'un périmètre de protection établi. Le débit de la source des Verchères est insuffisant pour couvrir la totalité des besoins de la commune puisqu'elle produit environ 30 à 40 % des besoins moyens annuels. Le reste est fourni via des achats d'eau auprès de Saint Etienne Métropole.

La commune dispose de 2 réservoirs de type « monocuve » situés dans le centre bourg à des côtes altimétriques différentes ne facilitant pas l'exploitation au quotidien.

Le réseau de distribution d'une longueur de 24 km est composé d'une partie historique datant de 1936 qui a fait l'objet d'extensions successives dans les années 1960 en direction des écarts de la commune. Les indicateurs de performance du réseau ne sont pas bons (rendement <60 %).

Les ouvrages existants sont en mauvais état et le réseau de distribution ne fait pas l'objet d'un programme de renouvellement.

Après avoir décrit le fonctionnement existant du service Monsieur COLONNA aborde les scénarios envisagés dans le respect du cadre fixé par le Syndicat. Messieurs CHAVEROT et MONTVERNAY rappellent qu'il convient de :

- Réaliser les travaux de mise en conformité au regard de la sécurité des travailleurs, de la sécurité sanitaire, de la protection de la ressource,
- Amener le patrimoine existant ainsi que les services proposés aux abonnés à un niveau « sensiblement similaire » à ce que nous retrouvons sur le périmètre du Syndicat.
- Déterminer pour le Syndicat, le meilleur mode de fonctionnement pour assurer la distribution et la sécurisation de la commune de Grammond.

Monsieur COLONNA décline les différentes solutions étudiées aux membres du Bureau :

- 1/ Conservation des alimentations actuelles et mise à niveau des ouvrages.
- 2/ Alimentation depuis le Syndicat via St Christo en Jarez – réservoir de Manissol et création de nouveaux ouvrages. Maintien et réhabilitation des sources.
- 3/ Alimentation depuis le Syndicat via Chevrières et création de nouveaux ouvrages. Maintien et réhabilitation des sources.

Monsieur CHAVEROT indique que les achats d'eau à SÉM au prix de 3,40 € le mètre cube pénalisent les hypothèses qui conservent un fonctionnement identique à aujourd'hui.

A l'issue de la présentation, les élus du Bureau Syndical ont décidé de retenir la proposition technique consistant à :

- a. Abandonner les ouvrages existants suivants : réservoirs de Paqueroux ainsi que le grand et le petit réservoir du bourg qui sont très vétustes, inutiles et /ou mal positionnés.
- b. Renforcer et mettre à place une conduite depuis le réservoir de Manissol à Saint-Christo-en-Jarez jusqu'à la commune Grammond.
- c. Construire un réservoir au lieu-dit « les verchères » à la côte 880 m NGF (ou à défaut à 840 m NGF).
- d. Réhabiliter et mettre en conformité les sources. Création d'une bâche de reprise et une station de pompage permettant de remplir le nouveau réservoir à la côte 880 ou 840 m NGF.
- e. Déployer la télémétrie pour l'ensemble des 405 abonnés (882 habitants).
- f. Développer des points de sectorisation du réseau.
- g. Prévoir des crédits pour renouveler les plus anciennes conduites de distribution.
- h. Maintien d'une alimentation de secours avec SÉM.

Le montant de l'investissement est estimé à 2 409 000 €. Les membres du Bureau Syndical considèrent que ces travaux d'investissement sont à la charge des abonnés de Grammond. L'impact sur le prix de l'eau nécessitera la mise en place d'un tarif différencié sur une longue période par rapport aux abonnés « historiques du SIEMLY ».

Monsieur le Président propose que le Syndicat apporte une « solidarité » dans ce projet comme il a pu le faire lors de l'adhésion de Bussières et Ste Agathe en Donzy. Il suggère la somme de 400 000 €.

Le Bureau Syndical valide cette proposition et autorise Monsieur le Président à présenter et à poursuivre le travail avec Monsieur le Maire de Grammond et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Monsieur le Président indique qu'une rencontre aura lieu le mercredi 10 juillet prochain.

Ci-dessous : Récapitulatif des scénarios (à consolider)

Structure de distribution ↓	Apports d'eau en complément ➔	Achats d'eau via S.E.M. (Existant) (scénario "a")	Apports via ST CHRISTO "Manissol" (scénario "b")	Apports via CHEVRIERES "Granges Neuves" (scénario "c")
Existant : 4 Réservoirs (scénario "1")	Cout Investissement / Réhabilitation	1 238 000 €	1 678 000 €	2 564 001 €
	économie annuelle / existant mis à niveau	0 €/an	-77 000 €/an	-72 400 €/an
	Prix HT au m3, à l'usager hors redevances, hors Asst	7,79 €/an	6,25 €/an	8,32 €/an
	Durée amortissement / existant mis à niveau (1a)		5,7 années	18,3 années
Réservoir Unique 880m (scénario "2")	Cout Investissement / Réhabilitation	1 997 001 €	2 409 002 €	3 417 002 €
	économie annuelle / existant mis à niveau	6 600 €/an	-95 100 €/an	-90 500 €/an
	Prix HT au m3, à l'usager hors redevances, hors Asst	9,56 €/an	7,13 €/an	9,48 €/an
	Durée amortissement / existant mis à niveau (1a)	Non amortissable	12,3 années	24,1 années
Réservoir HS 880m Réservoir BS 840m (scénario "3")	Cout Investissement / Réhabilitation	1 889 003 €	2 301 003 €	3 237 004 €
	économie annuelle / existant mis à niveau	6 600 €/an	-70 400 €/an	-65 800 €/an
	Prix HT au m3, à l'usager hors redevances, hors Asst	9,31 €/an	7,70 €/an	9,89 €/an
	Durée amortissement / existant mis à niveau (1a)	Non amortissable	15,1 années	30,4 années

Scénarios retenus.

Présentation de la réflexion menée sur la réhabilitation de la chaîne élévatrice n°1

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MONTVERNAY qui rappelle que des crédits ont été inscrits (Décision Modificative du budget - Comité Syndical du mois de novembre 2023) pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le devenir de la chaîne élévatrice n°1 qui nécessite d'importants travaux. Le cabinet Safege a été missionné pour mener à bien cette mission et étudier des solutions de réhabilitation.

Monsieur COLONNA présente la réflexion en cours sur le devenir de la chaîne élévatrice n°1. Celle-ci s'inscrit dans un questionnement global du fonctionnement futur des chaînes élévatrices.

3 réunions de travail ont eu lieu :

- 8 février 2024 → Lister les propositions potentielles en lien avec la réhabilitation projetée des ouvrages de l'ancienne chaîne élévatrice.
- 14 mars 2024 → Après étude et analyse de chacune des propositions, retour des avantages/inconvénients, impacts potentiels perçus.
- 11 avril 2024 → Arrêter les propositions les plus pertinentes, en vue de l'étude définitive.

Les propositions retenues et présentées au Bureau Syndical sont les suivantes :

- 1- **Accroître** la capacité de transit de l'ancienne chaîne élévatrice, dans la perspective de travaux sur la chaîne élévatrice n°2 et **réfléchir** à moduler les débits en fonction des besoins :

Objectif : substituer au mieux la capacité de transit de la chaîne élévatrice n°2 et pouvoir mobiliser la production aux conditions instantanées de besoins et conditions tarifaires du fournisseur en énergie.

La solution à privilégier est un débit de chaque station pouvant monter jusqu'à 1 200 m³/h, et ainsi permettre de substituer la chaîne élévatrice n°1 à la chaîne élévatrice n°2 à partir d'un équipement constitué de 2 pompes de 600m³/h + 1 secours de 600m³/h, en vitesse variable.

- 2- **Augmenter les capacités de stockage** sur les sites de :

- SAINT DIDIER 2 et SAINTE CATHERINE « La Fillandière » qui disposent de réserves foncières importantes.

Objectif : Augmenter les capacités de stockage, pour compenser les capacités des interconnexions existantes et adapter ces dernières en fonction de la variabilité des conditions tarifaires des fournisseurs en énergie. Mettre en adéquation les volumes de stockage avec les capacités de transit projetées sur les 2 chaînes élévatrices.

Il convient de signaler que les volumes de stockage actuels sont de 2 000 m³ sur la chaîne élévatrice n°2 et de 1 000 m³ sur la chaîne élévatrice n°1. Les volumes de ces réservoirs sont assez limités au regard des volumes transités journallement.

- 3- **Intégrer** les raccordements liés à l'**interconnexion projetée avec S.E.M.**

Objectif : Raccorder l'interconnexion future (?) à concurrence de 7 000 m³/j à hauteur des chaînes élévatrices.

Le point de raccordement identifié pourrait se situer à hauteur du maillage entre la conduite de DN 800mm et le DN 500mm en charge des réservoirs respectifs de Saint Maurice/Dargoire « La Condamine » et Saint Didier 2 « Les Rivières ».

Les prochaines étapes vont consister à modéliser ces hypothèses sur le fonctionnement du réseau grâce à l'outil de modélisation mis à jour dans le cadre du Schéma Directeur en cours.

Il conviendra ensuite pour SAFEGE d'élaborer des solutions techniques par ouvrage de pompage et de réaliser une estimation des coûts.

Monsieur MONTVERNAY informe les membres du Bureau que le contenu de cette étude sera intégré dans les scénarios de programmation de travaux du Schéma Directeur d'Eau Potable.

Renouvellement des équipements dans le cadre du contrat de concession - année 2023

Madame RIBEYRON présente le suivi du renouvellement pour l'exercice 2023 entériné par Monsieur GOUTAGNY, vice-président en charge du contrat d'affermage.

Il est rappelé aux membres du Bureau que sur le nouveau contrat de Concession de Service Public, il convient de ne plus raisonner en « dotation » avec un montant pour réaliser du renouvellement électromécanique mais en opérations de renouvellement patrimonial, en distinguant :

- les opérations programmées selon un planning annuel,
- les opérations non programmées relevant de la Garantie (risques et périls).

Bilan du renouvellement électro mécanique :

- ▶ 46 opérations étaient prévues au programme patrimonial sur l'exercice 2023 :
 - 14 ont été réalisées pour un montant de **166 558 €**.
 - 32 n'ont pas été réalisées en 2023 et ont été décalées en 2024 (136 047 €).
- ▶ 4 opérations prévues au programme ont été anticipées pour un montant de **17 916 €**.
- ▶ 15 opérations relevant de la garantie « risques et périls » ont été effectuées pour un montant de **117 823 €**.

Les principales opérations réalisées par SUEZ ont eu lieu sur la zone de captage. Un moteur sur les puits 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 a été remplacé ainsi qu'une pompe sur les puits 4, 5 et 6.

Bilan du renouvellement des compteurs et débitmètres de sectorisation :

- ▶ 24 opérations étaient prévues au programme patrimonial sur l'exercice 2023 :
 - 17 ont été réalisées pour un montant de **51 011 €**.
 - 7 n'ont pas été réalisées pour un montant de 14 848 €.
- ▶ 6 opérations prévues ont été réalisées par anticipation pour un montant de **14 848 €**.
- ▶ 1 opération relevant de la garantie pour un montant de 1 516 €.

Toutes les opérations non réalisées en 2023 ont été reprogrammées sur l'exercice 2024.

Monsieur MONTVERNAY informe l'assemblée que le Syndicat dispose d'un outil simple d'utilisation permettant de suivre le programme de renouvellement et de tracer toutes les opérations réalisées avec les montants affectés. Il remercie Madame RIBEYRON pour le travail réalisé qui a consisté à mettre à jour l'inventaire patrimonial dans cet outil de suivi.

Bilan du fonds de travaux :

Le nouveau contrat de concession prévoit la mise à disposition d'un « fonds de travaux », pourvu d'une dotation de 30 000 € par an.

Cette somme est destinée à financer la réalisation de travaux en accord avec le concessionnaire.

Compte tenu du délai d'approvisionnement de certains équipements, il est judicieux d'anticiper certaines pannes. Pour l'exercice 2023, il est proposé d'acheter un moteur de secours qui pourrait équiper les pompes de Chassagny et Grigny II.

Cet achat vise à renouveler un moteur de remplacement défaillant.

Année	Montant dotation	Travaux réalisés	Montant travaux	Solde au 31/12/23
2023	30 000 €	Achat d'un moteur de secours pour Chassagny et Grigny 2	51 408 €	- 21 408 €

Chemin de la performance du réseau : application d'une pénalité au concessionnaire au titre du rendement et de l'ILP 2023

Conformément au contrat, une pénalité est appliquée au concessionnaire lorsque les engagements de performance ne sont pas respectés.

Madame Angélique RIBEYRON présente les données de performance du réseau pour 2023 :

L'Indice Linéaire de Perte :

- ▶ Engagement du contrat pour l'année 2023 : ILP : 2,10 m³/j/km
- ▶ ILP réel de l'exercice : 2,35 m³/j/km

Montant de la pénalité selon l'article 15.2 du contrat : 38 070,96 €

Le rendement du réseau :

- ▶ Engagement du contrat pour l'année 2023 : Rendement : 70,50 %
- ▶ Rendement réel de l'exercice : 69,86 %

Montant de la pénalité selon l'article 15.2 du contrat : 1 015,23€

Récapitulatif :

<u>Exercice 2023</u>	<u>Montant pénalité</u>
<u>Indice linéaire de perte</u>	<u>38 070,96 €</u>
<u>Rendement</u>	<u>1 015,23 €</u>
<u>TOTAL</u>	<u>39 086,19 €</u>

Il sera proposé au prochain Bureau Syndical des actions à entreprendre pour consommer cette pénalité.

La performance du centre d'appel

Le contrat prévoit un taux de prise d'appel égal à 87 % minimum en moyenne par semestre. Il est rappelé que ce taux était de 85 % dans le précédent contrat.

Le centre d'appel a réalisé la performance suivante :

1^{er} semestre	2^{ième} semestre
87,99 %	87,02 %

Le contrat prévoit également un engagement sur le temps d'attente qui doit être de 180 secondes maximum (moyenne sur l'année).

Pour l'année 2023 le temps d'attente a été de 179 secondes.

Le centre d'appel clientèle a respecté ses engagements en 2023.

Bilan financier annuel suite à l'adhésion de Bussières-Ste Agathe

Monsieur MONTVERNAY porte à la connaissance de l'Assemblée le bilan financier des travaux effectués sur les communes de Bussières et de Ste Agathe en Donzy.

Il est rappelé que le total des dépenses réalisées par le Syndicat pour remettre à niveau le service sur ces communes se monte à 3 789 494,15 €.

Les recettes perçues à ce jour s'élèvent à 1 852 824,05 € dont 1 130 000,00€ de solidarité du Syndicat.

Il reste à percevoir la somme de 1 936 670,10 €, ce qui correspond environ à 13,5 années de différenciation tarifaire du prix de l'eau au regard de la part syndicale perçue annuellement sur ces communes.

Tendance sur l'évolution du prix de l'eau

Monsieur le Président sensibilise les membres de l'Assemblée sur les prochaines orientations tarifaires de la part syndicale au 1^{er} janvier 2025.

Il indique que la part de l'exploitant va augmenter au 1^{er} janvier 2025 et fera progresser le prix du m³ de 6 centimes d'euros TTC selon les conditions tarifaires contractuelles.

Le prix au m³ sur la facture 90 m³ passera de 4,26 à 4,32 € TTC, indépendamment de toute évolution de la part syndicale.

Des simulations seront proposées à la prochaine réunion de bureau concernant l'évolution de la part Syndicale.

Informations générales sur l'activité du Syndicat

➤ Rencontre avec Rhône-Sud

Les élus de Rhône Sud ont souhaité rencontrer Monsieur le Président pour échanger sur nos problématiques respectives. Cette rencontre a eu lieu le jeudi 6 juin dernier.

Ceux-ci ont exposé leur projet au regard de la contamination de leur ressource par les PFAS. Ils envisagent de construire une unité de traitement supplémentaire afin de pouvoir respecter la norme concernant ces molécules.

Il a été convenu de travailler ensemble dans le cadre de l'élaboration de nos SDAEP respectifs. L'objectif étant de redéfinir nos besoins actuels et futurs et envisager un renforcement éventuel de notre interconnexion.

➤ Rencontre avec Xavier ODDO, maire de Grigny

Monsieur ODDO a rencontré Monsieur CHAVEROT le 7 juin dernier en mairie de Grigny pour évoquer avec lui sa volonté de végétaliser le boulevard Marcellin Berthelot par l'implantation d'arbres de « haute tige ».

Il sollicite le Syndicat pour que celui-ci plante des arbres à l'intérieur de sa propriété le long de la clôture existante.

Monsieur CHAVEROT s'est montré favorable à cette démarche.

Compte rendu des travaux en cours

Monsieur COLONNA commente le document concernant l'avancement des travaux en cours. Le programme de renouvellement est pratiquement terminé.

Questions diverses

- Litige avec Eurovia concernant la pollution de 2019 à St Julien sur Bibost :
Le Syndicat doit verser au Tribunal une consignation de 1000 € avant le 14 juillet 2024.
L'audience a été fixée au 8 janvier 2026.
- Prochaine réunion bureau : 23 septembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h35.